

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 07 Septembre 2020 à 20 heures 30 minutes  
à la Mairie

**Présents :** M. ADHUMEAU Alain, M. BARON Grégory, Mme BROTTIER Catherine, M. COLAS Daniel, M. GRATTEAU Benoît, M. HOREL Ludovic, M. LECHEVALIER Patrick, Mme PETIT Stéphanie, Mme PREUD'HOMME Marina, M. RETAILLEAU Laurent, Mme SAMSON Frédérique, M. TASCHET Frédéric, M. TASCHET Joël, Mme VERSARI Evelyne, Mme YVON Delphine

Monsieur GRATTEAU Benoît est nommé secrétaire de séance.

**Président de séance :** M. ADHUMEAU Alain

### **1 –Approbation des comptes rendus des réunions du 30 juin 2020 et 10 Juillet 2020**

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les comptes rendus des réunions du 30 juin 2020 et 10 Juillet 2020.

### **2 –Ajout d'un point à l'ordre du jour-2020/40**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Eglise Notre Dame de Chasseignes-Validation des entreprises pour l'étude des décors monumentaux et peinture sur chevalet

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour de la réunion du 07 Septembre 2020

Votes Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

*Arrivée de Mme Yvon Delphine.*

### **3–Choix des entreprises pour la construction du garage municipal et du club house-2020/41**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de travaux a été lancé auprès d'entreprises pour la construction d'un garage municipal et d'un club house.

Cette consultation a été lancée le 30 Juin 2020 pour une remise des offres le 28 Juillet à 12h00.

Cette consultation comportait douze lots :

Après présentation du rapport d'analyses des offres et selon les critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lot 1 : TERRASSEMENT-VRD

Entreprise : Roiffé Travaux Location

Montant du marché : 62 150.90 € HT

Lot 2 : GROS ŒUVRE

Entreprise : SARL RBTP

Montant du marché : 83 160.80 € HT

Lot 3 : CHARPENTE METALLIQUE –BARDAGE –COUVERTURE METALLIQUE

Entreprise : SAS I-METAL

Montant du marché : 96 446.25 € HT

Lot 4 : CHARPENTE BOIS

Entreprise : SAS JEAN ROBERT

Montant du marché : 10 730.50 € HT

Lot 5: COUVERTURES TUILES

Entreprise : SAS JEAN ROBERT

Montant du marché : 9 805.00€ HT

Lot 6: MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES-METALLERIE

Entreprise : BODY MENUISERIES

Montant du marché : 54 608.11 € HT

Lot 7: CLOISONS SECHES-PLAFOND EN PLAQUES DE PLATRE

Entreprise : SARL GUERET

Montant du marché : 16 315.56 € HT

Lot 8 : PLAFOND SUSPENDUS

Entreprise : SARL GUERET

Montant du marché : 2 987.33 € HT

Lot 9 : REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGE-FAIENCE

Entreprise : ROIFFE MACONNERIE CONSTRUCTION

Montant du marché : 13 134.00 € HT

Lot 10 : PEINTURE-REVETEMENTS MURAUX

Entreprise : JEAN-FRANCOIS GAZEAU

Montant du marché : 3 552.30 € HT

Lot 11 : PLOMBERIE CHAUFFAGE -VENTILATON

Entreprise : SAS BRUNET MIGNE

Montant du marché : 23 675.00 € HT

Lot 12 : ELECTRICITE COURANTS FAIBLES

Entreprise : SAS BRUNET MIGNE

Montant du marché : 27 411.00 € HT

Monsieur le Maire propose également de retenir les offres suivantes, relatives aux variantes exigées :

LOT 3 : CHARPENTE METALLIQUE-BARDAGE COUVERTURE METALLIQUE

Entreprise : SAS I-METAL

Variante exigée : Pose de panneaux photovoltaïque sur le bloc toiture-garage

Montant HT : 14 440 € HT

Lot 4 : CHARPENTE BOIS

Entreprise : SAS JEAN ROBERT

Variante exigée : Avancée de toiture sur préau du Club house

Montant HT : 2 525.50 € HT

Lot 5 : COUVERTURES TUILES  
Entreprise : SAS JEAN ROBERT  
Variante exigée : Avancée de toiture sur préau du Club house  
Montant HT : 554.00 € HT

Lot 12 : ELECTRICITE COURANTS FAIBLES  
Entreprise : SAS BRUNET MIGNE  
Variante exigée : Vidéosurveillance garage, local chasseur  
Montant HT : 3 524.00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les offres et les variantes des entreprises proposées ci-dessus dans le cadre du marché de travaux de construction d'un garage communal et d'un club house
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget.

Votes Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

#### **4-Autorisation d'emprunt pour le financement de construction du garage municipal et du club house -2020/42**

Afin de financer la construction du garage Municipal et du club house, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'avoir recours à un prêt.

Il expose aux membres du Conseil Municipal les caractéristiques de l'offre de prêt proposée par le Crédit Agricole :

- Montant : 500 000 €
- Durée : 180 mois
- Taux : 0.5 %
- Frais de dossier : 750 €
- Type d'amortissement :
  - à choisir : échéance constante (remboursement progressif du capital)
  - ou échéance dégressive (remboursement constant du capital)
- Périodicité des échéances : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le recours à l'emprunt pour un montant de 500 000 euros
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à l'offre de prêt ci-dessus.

Votes Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

#### **5-Isolation du plafond de la mairie-2020/43**

Dans la continuité des travaux d'isolation de la salle des fêtes et de la mairie déjà effectués, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'isolation du plafond de la mairie et de la salle du Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose également de solliciter l'aide de la Sorégies dans le cadre de l'accompagnement aux économies d'énergie pour le patrimoine bâti.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet d'isolation du plafond de la mairie et de la salle du Conseil
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Sorégies dans le cadre de l'accompagnement aux économies d'énergies pour le patrimoine bâti.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au sujet.

Votes Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

## **6-Isolation du plafond de la mairie-Choix des entreprises**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un audit énergétique doit avoir lieu pour les bâtiments publics. La décision du choix des entreprises est reportée.

## **7- Travaux logement communal-7 Rue Jules Ferry-Validation du projet-2020/44**

Monsieur le Maire rappelle que le logement situé 7 Rue Jules Ferry nécessite des travaux avant la remise en location.

Monsieur le Maire et sur proposition de la commission bâtiment propose de valider le projet de travaux suivants :

Salle de bains : Travaux de menuiserie-plâtrerie-sanitaire et électricité

Dégagement, escaliers, cuisine, WC, salle de bains : peinture mur et plafond

Chambre étage : pose d'un revêtement type parquet

WC : remplacement sanitaire

Le montant estimatif des travaux pour ce logement s'élève à 11 544€ TTC.

Monsieur le Maire propose de valider ses travaux et de recourir à un maître d'œuvre.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité :

-Valide les travaux du logement communal

-Valide le recours à un maître d'œuvre.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au sujet.

Votes Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

## **8- Changement des chauffages logements 5 et 7 Rue Jules Ferry-Validation du projet et demande de subventions-2020/45**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les deux logements communaux Rue Jules Ferry sont actuellement chauffés au gaz.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de remplacer ce mode de chauffage.

Une chaudière air/air pourrait être envisagée dans le logement 7 et un poêle à granulés bois dans le logement 5.

Monsieur le Maire propose également de déposer des demandes de subventions.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider le projet de changement de chauffage.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet de changement de chauffage dans les logements communaux situés 5 et 7 Rue Jules Ferry.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.
- Charge Monsieur le Maire de procéder aux demandes de subventions.

Votes Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

A la demande des conseillers municipaux, des informations complémentaires doivent être demandées pour le projet de chaudière air/air et particulièrement sur la climatisation.

## **9-Eglise Notre Dame de Chasseignes -Validation des entreprises Etude de décors monumentaux et peintures sur chevalet- 2020/46**

Vu la délibération 2019/71 en date du 19 Novembre 2019 validant le projet d'une tranche supplémentaire de travaux,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider les entreprises pour l'étude à la restauration des décors monumentaux et à la restauration de peinture de chevalet.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de valider pour l'étude des décors monumentaux, l'entreprise Fray, Gouret et le Laboratoire Epitopos pour un montant de 19 480.00 € HT.  
Il propose de valider l'entreprise Jadot-Pivet pour l'étude sur peinture de Chevalet pour un montant de 3 280.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide de retenir :

- pour l'étude des décors monumentaux :

L'entreprise Fray, Gouret et le Laboratoire Epitopos pour un montant de 19 480.00 € HT.

- Pour l'étude sur peintures de chevalet :

L'entreprise Jadot-Pivet pour un montant de 3 280.00 € HT.

-Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs au sujet.

-Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020.

Votes Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

#### **10-Travaux de voirie à Nué : Validation du projet, de l'entreprise et demande de subvention- 2020/47**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de voirie Rue du bois Girard à Nué afin d'éviter que l'eau des terrains arrive sur la route et pénètre sous les portails des riverains.

L'entreprise RTL propose un devis s'élevant à 17 427.50 euros HT soit 20 913.00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du Département de la Vienne au titre d'ACTIV FLASH à hauteur 11 850.00 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Valide le projet de travaux de voirie Rue du Bois Girard au lieu-dit « Nué »

- Valide le devis de l'entreprise RTL pour un montant de 17 427.50 euros HT soit 20 913.00 € TTC.

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département de La Vienne pour un montant de 11 850.00 €

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer tous documents relatifs au sujet.

Votes Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

#### **11-Remplacement de la lanterne 9 Rue des champs- 2020/48**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de remplacer la lanterne n°9 Rue des champs.

Le devis est évalué à 735.50 euros TTC avec le bénéfice d'une subvention du Syndicat Energie Vienne d'un montant de 303.36 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise la réalisation de ces travaux pour un montant de 735.50 euros TTC.

Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint ayant délégation de signature à signer tous documents relatifs au sujet et à procéder à la demande de subvention.

Votes Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

## **12-Décision modificative 2- 2020/49**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les crédits inscrits insuffisants inscrits aux opérations 54 et 71 et qu'il y a lieu de prendre une décision modificative.

### **INVESTISSEMENT**

| Chapitre /Opération/Article | Dépenses      | Recettes |
|-----------------------------|---------------|----------|
| OP54/Article 21318          | +20 000.00 €  |          |
| OP0050/Article 21312        | - 20 000.00 € |          |
| OP71/ Article 2151          | + 27 200.00 € |          |
| OP71/Article 21568          | + 2 800.00 €  |          |
| 020 Dépenses imprévues      | -20 000.00€   |          |
| OP62/Article 2128           | -10 000.00€   |          |
| TOTAL                       | 0.00 €        |          |

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation de signature de signer tous documents relatifs au sujet.

Votes Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

## **13-Election des délégués CNAS- 2020/50**

Le Maire rappelle que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Cette association est un organisme d'action sociale de portée nationale pour la Fonction Publique Territoriale. Conformément aux statuts du CNAS et suite aux élections municipales, il convient de désigner un délégué élu et un délégué agent.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne :

- M.HOREL Ludovic comme délégué représentant les élus
- Mme GELLY Sylvie comme déléguée représentant les agents
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au sujet.

Votes Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

## **14- Prime exceptionnelle pour les agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19- 2020/51**

Considérant que, conformément au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire,

Le Conseil Municipal décide, après délibération :

-Une prime exceptionnelle est instaurée en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies par la présente délibération.

-Cette prime sera attribuée aux agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.



-Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 400 euros.

La prime est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

Cette prime exceptionnelle n'est pas reconductible.

-Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Votes Pour : 13 / Contre : 1 / Abstention : 1

### **15-Convention de location de la salle des fêtes- 2020/52**

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la mise à disposition de la salle des fêtes pour les associations et les particuliers,

Vu les projets de convention transmis à tous les conseillers municipaux et après relecture de Monsieur le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-décide d'ajouter les tarifs suivants pour les locations aux particuliers :

- 70 € pour une journée - tarif été
- 80€ pour une journée- tarif hiver (du 15/10 au 15/04)

-valide les projets de convention de location joints en annexe

Votes Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

### **Questions diverses**

-Organisation du 11 Novembre 2020 : Ce point sera revu à la prochaine réunion

-Aides aux administrés suite au COVID 19 : Voir avec le Département (permis de conduire, étudiants...)

-La prochaine réunion de Conseil est prévue le jeudi 8 Octobre 2020.